MINISTÈRE DE LA JUSTICE

M.J.(F. 1)

N° 747925 A

Décl. PÈRE

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ACTE DE NAISSANCE

ÉTAT CIVIL

PART. 288
NUMERO 576
ANNEE 2018
REGISTRE AI

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Naissance de Wisnal Despiot Né le 12 Mars 2001

L'An deux mille Dix-huit An 215e

de l'Indépendance et le Mercredi vingt-quatre janvier à mida

Par-devant Nous Etat Philippeaux Latortue

Officier de l'état civil de la Commune des Gonaïves section Nord

Soussigné : *Conformément à l'Arrêté Présidentiel du 16 janvier 2014 accordant à toute personne dépourvue d'acte de naissance, un délai de cinq (5) ans pour faire régulariser son état civil.*

A comparu le sieur Georges Despiot

Demeurant et domicilié à aux Gonaïves

de la

commune des Gonaïves

Lequel nous a déclaré la naissance de son fils légitime du sex

masculin né à Mampt Saint-Mic

le Douze Mars Deux mille un

à six heures du soir de la

dame née Rosemarie Laurat

demeurant et domiciliée à Saint-Michel

Au quel enfant il a donné le prénom de Wisna

Dont acte fait en notre bureau, à la Rue Liberté # 1 Fé

en présence de Wideline Despiot et de

Lamson Despiot tous deu

majeurs, demeurant et domiciliés à Saint-Michel

témoins choisis et amenés par le comparan

Après lecture faite par Nous du présent acte, l'avons signé Nous, le

Comparant et les Temoins

EXPEDITION GRATUITE

Signé

Officier de l'Etat Civil

Presses Nationales d'H

Le commissaire du Gouvernement près le Tribunal Civil des Gonaïves certifie et atteste que la signature au bas de l'acte ci-dessus est celle du Citoyen ***Pat Philippeaux Lafortune***, Officier de l'Etat Civil de la Commune des Gonaïves, Section Nord,

Parquet des Gonaïves, le 14 Aout 2018

Me Fulverna Guillaume Ivy

Commissaire du Gouvernement,